

Magneux-Infos - mai 2021

*Vous pouvez retrouver toutes les informations communales sur le site
<https://magneuxhauterive.fr>*

*Nouveaux horaires depuis
le 1er mars !*

Secrétariat de mairie

Tél : 04 77 76 10 76

Le secrétariat de mairie sera fermé vendredi 14 mai

Horaires d'ouverture au public : mardi—vendredi : 14h à 17h / mercredi : 10h à 12h et 14h à 17h

Mèl : mairie.magneuxhauterive@orange.fr

Permanence électorale

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale, une dernière permanence d'inscription aura lieu en mairie

vendredi 14 mai 2021, de 10h à 12h (apporter pièce d'identité et justificatif de domicile)

Elections

Les élections auront lieu les 20 et 27 juin 2021

Attention !! 2 élections en même temps : départementales et régionales

Le bureau de vote se tiendra à la salle des fêtes (de 8h à 18h)

Merci de vous munir de votre carte d'électeur, d'un stylo et d'un masque

Travaux prévus

Le chemin de la Tuillière sera remis en état du 25 au 28 mai.

Dégradations à la salle des fêtes

De nombreuses dégradations ont été constatées à la salle des fêtes (bris de glace, cheneaux abîmés, vanne de gaz détériorée avec fuite). En plus d'incivilités, ces dégradations sont un danger pour leurs auteurs et la population.

Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Prêt de broyeurs de végétaux

LOIRE FOREZ propose de prêter aux habitants du territoire des broyeurs de végétaux, en partenariat avec des jardinerie locales et dans la limite d'une 1/2 journée par an et par foyer.

Rendez-vous sur le site loireforez.fr / accueil et remplissez le formulaire de demande.

..... suite au dos

Magneux-Infos - mai 2021

Nuisances sonores—rappel !

A l'approche des beaux jours, nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, matériel de bricolage ... sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Déclaration de travaux

Il est rappelé aux personnes qui ont obtenu une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) que cette autorisation doit être affichée sur le terrain des travaux et être visible de la voie publique, pendant toute la durée du chantier.

PLU i (plan local d'urbanisme intercommunal)

Le projet a été approuvé par Loire Forez Agglomération le 26 janvier 2021

Une enquête publique sera programmée fin d'année 2021

Site dédié : pluiloireforez.fr

Spectacle Monts de la Balle

Judi 17 juin en fin de journée
En extérieur devant la salle des fêtes

Inscription transports scolaires

Entre le 3 mai et le 19 juillet, vous devez inscrire votre enfant au transport scolaire pour la rentrée 2021 sur le site :

auvergnerhonealpes.fr

Pour tout renseignement : 04 26 73 55 55

Boite à livres

Une boîte à livres sera installée au rond-point contre le mur de l'école. Elle est à disposition de la population pour y déposer ou y emprunter des livres.

Inscription à l'école

Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant pour la rentrée 2021 : rendez-vous en mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile.

Recensement citoyen

Les jeunes nés entre le 1er avril et le 30 juin 2005 doivent se faire recenser auprès de la mairie, en apportant leur carte d'identité, un justificatif de domicile, le livret de famille. Cette démarche peut se faire aussi par internet (service-public.fr)

Il est rappelé que l'attestation de recensement est **nécessaire** pour l'inscription au BAC, le permis de conduire, les concours, les grandes écoles....